

[FORMATION A DISTANCE] Répartir les responsabilités entre associés

« Rien, n'est plus important pour la pérennité du magasin que la bonne santé du groupe ! La réussite économique ne suffit pas à en garantir durablement la cohésion... » Yves LE GUAY Une bonne répartition des responsabilités et des tâches est nécessaire à un

Objectifs de la formation

Identifier les fonctions d'intérêt général vis-à-vis de l'extérieur, identifier les fonctions d'utilité interne, exercer et répartir ces fonctions

Enjeux

Le principe de collégialité, le principe de coresponsabilité, les fonctions du point de vente, les modes de répartition de ces fonctions

Pré-requis

Faire partie d'un PVC depuis au moins 3 mois

Déroulé

½ JOURNÉE PUIS 1 JOUR SÉQUENCES VIDÉOS VIA INTERNET DE 5 À 10 MIN

Infos complémentaires



Durée de la formation 1,5 jour(s)

Tarifs

Plus de renseignements

Carine MONTET
contact@terredenvies.fr
Terre d'Envies
49 avenue de Mâcon

01000
Bourg-en-Bresse
Tel. 04 74 23 00 91
Fax. 04 74 30 77 73

Dates, lieux et intervenants

date à définir 01000

Vidéo de Yves LEGUAY
Carine MONTET (Terre d'envies)
ou Aurélie LONG (Terre d'envies)
ou Alexia-Louisa LAGACHE (Terre d'envies)